

COMMUNE DE FARCIENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT FERROVIAIRE.-

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit ferroviaire est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
20 mai 2020	25 mai 2020 à 9h00	Service CVI/Environnement, rue de la Liberté, 40 à Farciennes 08 juillet 2020 à 16h00	Conseillère en Environnement : V. CORNILLE 071/243.451

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

-sur Internet, <http://www.wallonie.be>

-A l'Administration communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et les jeudis jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Service Environnement, rue de la Liberté, 40 à Farciennes (2^{ème} étage).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de la Conseillère en environnement (Madame V. CORNILLE – 071/243.451).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

-par réponse au questionnaire en ligne accessible via le lien mentionné ci-dessus.

-par réponse manuscrite sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :

Courriel : environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be

Courrier : SPW Mobilité – Département Expertises Hydraulique et Environnement – Direction des études environnementales et paysagères – Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR

-par prise de rendez-vous et communication verbale au conseiller en environnement ou, à défaut, à l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Farciennes, le 15 mai 2020.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Jerry JOACHIM

Hugues BAYET